



INITIATION JURIDIQUE : PRÉSENTATION DES REGLES DE DROIT ADMINISTRATIF EN SEA

CLASSE VIRTUELLE

Éléments de contexte :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend :

- **Un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre les modules inclus dans le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants**
- Des modules spécifiques pouvant être suivis après le Tronc commun : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB, bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC et **initiation au droit administratif et prévention du contentieux appliqué au SEA.**

Objectifs :

L'initiation juridique associée ou non au « tronc commun » vise à reconnaître les caractéristiques d'un acte administratif unilatéral, connaître le principe de légalité et ses effets, savoir rédiger un acte réglementaire ou individuel et en gérer la contestation.

Public concerné :

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M), DRAAF ou DAAF et les agents en DR ASP chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé récemment ; et, dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP, de FAM, de l'AFB, de l'ONCFS.

Obligation pour le stagiaire : Ce dispositif de formation n'aborde pas les connaissances de base sur le monde agricole. Il est nécessaire que les agents souhaitant s'inscrire à la formation PAC nouveaux arrivants aient déjà acquis les dites connaissances : soit de par leur formation initiale soit en ayant suivi la formation en ligne : Connaissance d'une exploitation agricole

Contenu proposé :

1. L'acte en droit administratif

Principe de légalité

Acte décisoire ou non

Acte réglementaire (arrêté fixant des seuils, des conditions d'attribution, ...)

Acte individuel (décision d'autorisation d'exploiter, d'attribution d'aides ou de déchéance de droit, ...)

2. Savoir rédiger un acte administratif unilatéral

La procédure

- Consultations préalables

- Compétence du signataire

La forme

- Visas

- Considérants

- Dispositif

Le fond

- Base légale

- Matérialité factuelle

- Appréciation juridique de la situation

3. La gestion des contestations de l'acte

Les procédés de notification

Les voie et délai de recours

Le recours administratif (gracieux, hiérarchique)

Le retrait, l'abrogation

Le recours contentieux

Intervenants :

Formateurs du MAA

Durée :

1 jour

Nombre de participants maximum :

8 participants

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.

Responsable administratif :

Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

121,00 € - "Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères "

Code RnoiRH formation :

NINAGP0004